64 propositions pour une éthique de l'IA

Raphaël Maurel, MCF HDR UBE, Institut univ. de France

CREDIMI

1 L'éthique

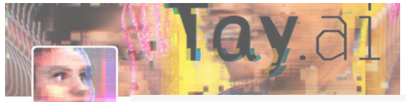

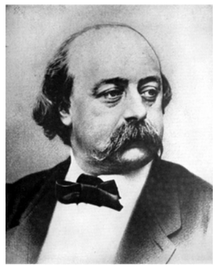

IA responsable, IA raisonnée, IA de confiance, IA transparente, IA éthique, IA fondée sur l'humain, IA compliante, IA au service de l'humain, IA frugale, …

2 Le droit

- Interne
- International
- Régional (*AI Act*)

- Sécurité nationale, défense, activités militaires
- Coopération internationale
- Recherche et développement scientifique
- Usages personnels et non pro
- GO! Identification biométrique à distance en temps réel pour la recherche de certaines victimes
- GO! Identification biométrique à distance en temps réel pour la prévention de menaces graves et imminente
- GO! Identification biométrique à distance en temps réel pour localiser un suspect d'une infraction punie de 4 ans de prison au -
- GO! IA de reconnaissance des émotions dans le cadre médical et de la sécurité

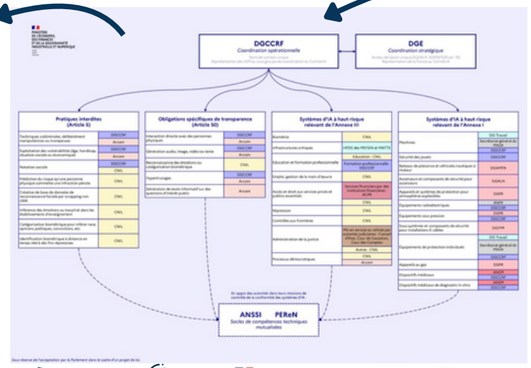

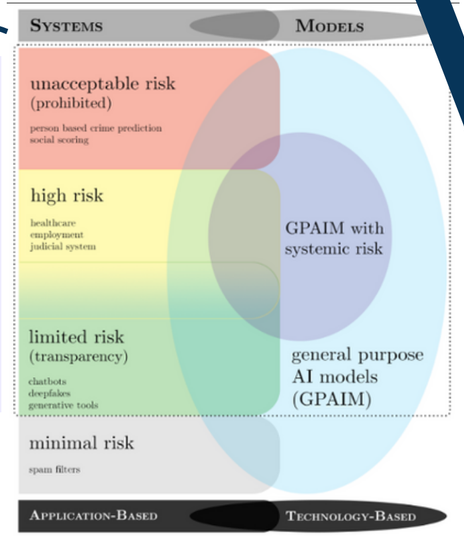

=

- Des adaptations sectorielles des régimes juridiques pertinents
- Une faible harmonisation internationale
- Des initiatives régionales posant des « cadres » économiques et conceptuels complexes
- Des inquiétudes grandissantes quant aux enjeux énergétiques, environnementaux et sociaux de l'IA
- Une (très) faible assise éthique

3 L'auto-détermination des usagers

Comment s'auto-déterminer face à l'IA ? 3 piliers d'une éthique principielle de l'IA

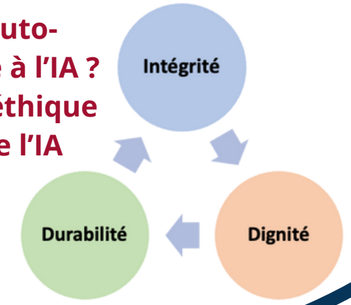

Dépasser l'approche principielle

RALENTIR

RÉFLÉCHIR

RECONSIDÉRER

CCNE
COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL D'ÉTHIQUE DU NUMÉRIQUE

L'éthique de l'IA : la foire aux principes

- **Rapport de la CNIL (2017)** : 2 principes fondateurs (loyauté, vigilance) et 3 principes d'ingénierie (intelligibilité, responsabilité, intervention humaine)
- **Lignes directrices de l'UE (2018)** : 4 impératifs éthiques (autonomie humaine, prévention des atteintes, équité, explicabilité) source de l'IA « de confiance » caractérisée par 7 principes (dont la transparence, la diversité, la responsabilité, la robustesse, le respect de la vie privée…).
- **Recommandation de l'UNESCO (2021)** : 8 principes similaires aux lignes de l'UE + la dignité humaine
- **Conseil d'État (2022)** : 7 principes (primauté humaine, performance, équité et non-discrimination, transparence, sûreté, soutenabilité environnementale et autonomie stratégique)
- **Cour des Comptes (2024)** : 7 principes (transparence, primauté humaine, explicabilité et responsabilité, équité et non-discrimination, sécurité et robustesse, politique de gestion des données pour assurer le respect de la vie privée, ambition de contribuer au bien-être sociétal et environnemental)
- Transfert vers la déontologie. **Charte sur l'utilisation de l'IA générative dans les services du premier ministre (sept. 2025)** : neutralité, transparence, confidentialité, responsabilité, prise en compte des enjeux environnementaux, concertation et accompagnement.

Régulation : quelques propositions concrètes au-delà de l'*AI Act*

- **Raisonner par analogie avec le droit des réseaux sociaux** et interdire leur usage avant 16 ans (Loi du 7 juillet 2023 visant à instaurer une majorité numérique et à lutter contre la haine en ligne)
- **Étendre le devoir de vigilance aux fournisseurs de systèmes d'IA** dès 10M de CA mondial annuel, sans critère de nombre de salariés (Loi du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre & directive CS3D)
- **Créer une obligation d'évaluation préalable de tout système d'IA déployé par l'État**, les CT ou leurs groupements et les EP en dépendant, analogue à celle prévue aux articles L122-4 et suivants du Code de l'environnement
- Intégrer les risques liés au déploiement et à l'usage de l'IA dans les risques faisant l'objet du **document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP, art. 4121-3 du Code du travail)**
- **Rendre obligatoire l'adoption d'une charte d'usage de l'IA** au sein de chaque entité employeuse